

LAVAL, le 17 mars 2014

N/réf. : VG/MJ

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MAYENNE

### Réunion du 17 mars 2014

#### **RELEVÉ DES DÉCISIONS**

*(Les délibérations correspondantes sont publiées dans un recueil  
mis à la disposition du public pour consultation dans le hall d'accueil de  
l'Hôtel du Département – 39, rue Mazagran – BP 1429 –  
53014 LAVAL CEDEX)*

*Mise en ligne sur le site internet du Conseil général le 17 mars 2014 :  
<http://www.lamayenne.fr>*

La Commission permanente s'est réunie le **17 mars 2014**, à partir de **10 h 30**, à l'**Hôtel du Département**, sous la présidence de Jean ARTHUIS, Président du Conseil général.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Michel ANGOT, Marc BERNIER, Claude BOITEUX, Élisabeth DOINEAU, Gérard DUJARRIER, Jean-Pierre DUPUIS, Gilbert DUTERTRE, Roger GUÉDON, Philippe HENRY, Marie-Cécile MORICE, Olivier RICHEFOU,

S'ÉTAIENT FAIT EXCUSER : Nicole BOUILLON, Norbert BOUVET (*délégation de vote à Marc BERNIER*), Yan KIESSLING, Daniel LENOIR (*délégation de vote à Claude BOITEUX*),

Hôtel du Département  
39 rue Mazagran  
BP 1429  
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 66 53 43  
☎ 02 43 66 54 22  
✉ [secretariatassemblee@cg53.fr](mailto:secretariatassemblee@cg53.fr)

[www.lamayenne.fr](http://www.lamayenne.fr)

Les décisions prises dans ce cadre par la Commission permanente sont récapitulées ci-après :

N° du dossier	Objet	N° de page du relevé
<p><b>Mission 3</b> <b>DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES</b></p>		
<p><i>Programme 01 : Programme infrastructures de transport</i></p>		
1	Convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de PONTMAIN	4
2	Aménagement d'un tourne à gauche sur la RD 30 - Commune de LA CROIXILLE	4
3	Contournement nord de SAINTE-SUZANNE - RD 9 - Prolongement de la voie douce au lieu-dit "le Pont Perrin"	5
<p><i>Programme 02 : Programme accompagnement du développement local</i></p>		
4	Travaux de montée en débit - Avenants n°1 aux marchés n° 20140002 et n° 20140003	5
5	Internet haut débit par voie satellitaire	5
<p><b>Mission 4</b> <b>ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES</b></p>		
<p><i>Programme 01 : Programme eau</i></p>		
6	Mission de suivi agronomique de l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées sur les sols agricoles	6
7	Programme 2013 d'assainissement - Subventions pour travaux d'investissement - Fonds départemental	7
<p><i>Programme 02 : Programme déchets et énergie</i></p>		
8	Avenant n° 4 à la convention concernant le traitement des ordures ménagères de la Communauté de communes du Pays de Mayenne	7
9	Avenant n° 5 à la convention concernant le traitement des ordures ménagères de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs	8
10	Développement des énergies renouvelables - Société GRANUL'ECO 53	8
<p><b>Mission 6</b> <b>ENSEIGNEMENT</b></p>		
<p><i>Programme 01 : Programme collèges</i></p>		
11	Cession par la Communauté de communes du Bocage mayennais au profit du département du collège Louis Launay à LANDIVY	9
12	Équipement matériel et mobilier - Programmation 2014	9
13	Crédits de fonctionnement divers des collèges publics	10

N° du dossier	Objet	N° de page du relevé
	<b>Mission 7</b> <b>ÉCONOMIE ET EMPLOI</b>	
	<i>Programme 02 : Programme accueil et accompagnement des entreprises</i>	
14	Immobilier d'entreprise	10
	<b>Mission 8</b> <b>CULTURE ET PATRIMOINE</b>	
	<i>Programme 01 : Programme culture</i>	
15	Équipement mobilier, matériel et informatique des bibliothèques appartenant au réseau de la bibliothèque départementale	12
16	Festivals à caractère départemental, soutien à la création et aides aux projets	12
17	Convention triennale d'objectifs et de moyens avec Mayenne culture	15
	<i>Programme 02 : Programme patrimoine</i>	
18	Aide aux projets et aide à la restauration du patrimoine historique	15
	<b>Mission 9</b> <b>SPORT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ</b>	
	<i>Programme 01 : Programme sport et activités de pleine nature</i>	
19	Programme sport et activités de pleine nature - Demandes de subventions	16
	<b>Mission 10</b> <b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES</b>	
	<i>Programme 03 : Programme gestion mobilière et immobilière</i>	
20	Marchés de nettoyage des locaux : avenants 3 et 4	17
	<i>Programme 04 : Programme gestion des ressources humaines</i>	
21	Convention d'adhésion au socle commun de compétences du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne	17
	<b>Mission 11</b> <b>CONTRÔLE INTERNE ET COORDINATION</b>	
	<i>Programme 04 : Programme communication</i>	
22	Association des membres de l'ordre du mérite agricole de la Mayenne - Demande de subvention exceptionnelle	18

## **MISSION 3**

### **DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

#### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**

##### **1 - CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE PONTMAIN**

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer la convention qui lui a été présentée relative au versement d'un fonds de concours par la Commune de PONTMAIN au Département, dont le montant est estimé à 16 000 € TTC, correspondant à la prise en charge par ladite Commune des dépenses relatives à la mise en œuvre des enrobés sur la voie d'accès à la zone artisanale et la mise à niveau des places de stationnement face au lotissement, dans le cadre des travaux réalisés sur la RD 224 sous maîtrise d'ouvrage départementale.

- Chapitre 13 – nature 1314 – fonction 621 – ligne de crédit 15180 -

- Adopté à l'unanimité -

##### **2 - AMÉNAGEMENT D'UN TOURNE À GAUCHE SUR LA RD 30 - COMMUNE DE LA CROIXILLE**

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes de la promesse de vente qui lui a été présentée, concernant le terrain et les ouvrages à réaliser dans le cadre des travaux d'aménagement d'un carrefour de type « tourne à gauche » sur la RD 30, sur la commune de LA CROIXILLE, afin de sécuriser l'accès à la carrière dite *la Châtaigneraie* exploitée par la société PIGEON CARRIÈRES, étant précisé que ladite société prendra à sa charge la réalisation des travaux correspondants, y compris la réalisation d'un « boviduc » de 2,50 m de largeur sur 2 m de hauteur permettant le franchissement de la route en toute sécurité par le bétail d'un exploitant riverain.

Vendeur : SOCIÉTÉ PIGEON CARRIÈRES

Superficie à acquérir : 10a 18ca environ

Montant de la vente hors frais : 1 € symbolique

☞ a validé le classement dans le domaine public départemental des ouvrages et portions de parcelles nécessaires au projet routier ;

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer l'acte à intervenir dans ce cadre.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 11754 -

- Adopté à l'unanimité -

---

### 3 - CONTOURNEMENT NORD DE SAINTE-SUZANNE - RD 9 - PROLONGEMENT DE LA VOIE DOUCE AU LIEU-DIT "LE PONT PERRIN"

---

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes de la promesse de vente qui lui a été présentée, dans le cadre du contournement nord de SAINTE-SUZANNE, concernant une bande de terrain nécessaire au prolongement de la voie piétonne au lieu-dit *Le Pont Perrin*, le long de la RD 9, sur le territoire de la commune de SAINTE-SUZANNE :

Vendeur : M. Jean-Paul COCAIN

Superficie à acquérir : 2a 40ca

Montant de la vente hors frais : 1 € symbolique

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer l'acte à intervenir dans ce cadre.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 11741 -

- Adopté à l'unanimité -

---

## PROGRAMME 02 : PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

---

---

### 4 - TRAVAUX DE MONTÉE EN DÉBIT - AVENANTS N°1 AUX MARCHÉS N° 20140002 ET N°20140003

---

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer les avenants n° 1 aux marchés n° 20140002 et 20140003 relatifs à l'aménagement numérique du territoire par la mise en place d'équipements de montée en débit, conclus le 23 décembre 2013, respectivement avec les groupements AXIONE/BOUYGUES et SADE/AEGE. Ces avenants ont pour objet de préciser le montant estimé global du marché, correspondant au montant estimé cumulé des lots remportés par chacun des opérateurs concernés, le suivi financier du marché se faisant globalement et non par site.

- Chapitre 23 – nature 23153 – fonction 74 – ligne de crédit 11668 -

- Adopté à l'unanimité -

---

### 5 - INTERNET HAUT DÉBIT PAR VOIE SATELLITAIRE

---

La Commission permanente a réservé une suite favorable aux demandes suivantes présentées au titre du dispositif départemental d'aide à l'équipement individuel en moyens de réception Internet haut débit par voie satellitaire, dans les territoires non accessibles à cette technologie par voie filaire, conformément aux dispositions adoptées par le Conseil général le 28 février 2014 :

Bénéficiaire	Adresse de l'installation	Montant maximum de l'aide allouée
M. Sylvain QUENU	53160 SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE	200 € (pour l'installation du matériel)

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Adresse de l'installation</b>	<b>Montant maximum de l'aide allouée</b>
M. et Mme Renaud MOTAS	53140 SAINT-CALAIS-DU-DÉSERT	500 € <i>(pour l'achat du matériel et son installation)</i>

- Chapitre 204 – nature 20421 – fonction 74 – ligne de crédit 8187 -

- Adopté à l'unanimité -

## **MISSION 4**

### **ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES**

#### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME EAU**

#### **6 - MISSION DE SUIVI AGRONOMIQUE DE L'ÉPANDAGE DES BOUES ISSUES DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES SUR LES SOLS AGRICOLES**

La Commission permanente :

↳ a approuvé le plan de financement qui lui a été présenté relatif à la mission de suivi agronomique de l'épandage sur les sols agricoles des boues issues du traitement des eaux usées, réalisée par la Chambre d'agriculture de la Mayenne et à laquelle le Conseil général, lors du vote du budget primitif pour 2014, a décidé de contribuer pour un montant annuel maximal de 35 000 € TTC :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant TTC</b>
Conseil général	35 000 €
Agence de l'eau Loire Bretagne	20 500 €
Chambre d'agriculture	12 330 €
<b>Total</b>	<b>67 830 €</b>

↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer la convention qui lui a été présentée, à intervenir dans ce cadre avec la Chambre d'agriculture.

- Chapitre 65 – nature 6568 – fonction 738 – ligne de crédit 4358 -

- Adopté à l'unanimité -

---

**7 - PROGRAMME 2013 D'ASSAINISSEMENT - SUBVENTIONS POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT - FONDS DÉPARTEMENTAL**

---

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre des dispositifs mis en place par le Conseil général pour soutenir les collectivités dans le financement de leurs projets portant sur l'organisation de la collecte et du traitement des eaux usées :

**OPÉRATIONS FIGURANT SUR LA LISTE PRIORITAIRE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL****ASSAINISSEMENT**

✓ *au titre du fonds départemental 2013*

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant éligible de l'opération HT</b>	<b>Taux de subvention</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Commune de SENONNES	Construction d'une station d'épuration avec filtres plantés de roseaux (250 équivalents-habitants)	233 300 €	30 %	69 990 €
SIAEP des COËVRONS	Réhabilitation du réseau d'assainissement à ASSÉ-LE-BÉRANGER et SAINT-GEORGES-SUR-ERVE	287 784 €	30 %	86 335 €

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 61 – ligne de crédit 1009 -

- Adopté à l'unanimité -

**PROGRAMME 02 : PROGRAMME DÉCHETS ET ÉNERGIE**

---

**8 - AVENANT N° 4 À LA CONVENTION CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAYENNE**

---

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer l'avenant n° 4 à la convention signée le 23 décembre 2002 avec la Communauté de communes du Pays de Mayenne concernant le traitement des ordures ménagères, qui lui a été présenté. Cet avenant a pour objet de définir les engagements de chacun des cocontractants concernant notamment les modalités de gestion du quai de transfert des ordures ménagères résiduelles de PARIGNÉ-SUR-BRAYE et les modalités de mise à disposition du Département, par la Communauté de communes du Pays de Mayenne, de terrain nécessaire à la réalisation des voiries d'accès au quai de transfert et du bassin d'orage.

- Adopté à l'unanimité -

---

## 9 - AVENANT N° 5 À LA CONVENTION CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS

---

La Commission permanente :

- ↳ a pris acte de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2014 des Communautés de communes des Avaloirs et de Villaines-la-Juhel au sein de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs et, par voie de conséquence, du transfert de droit à ce nouvel établissement public de coopération intercommunale, à compter de cette même date, de la convention signée le 14 octobre 2002 avec la Communauté de communes des Avaloirs relative au traitement des ordures ménagères, avec la modification de périmètre que cela implique ;
- ↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer avec la Communauté de communes du Mont des Avaloirs l'avenant à ladite convention actant ce transfert.

- Adopté à l'unanimité -

---

## 10 - DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - SOCIÉTÉ GRANUL'ECO 53

---

La Commission permanente :

- ↳ a pris acte :
  - d'une part, que la société GRANUL'ECO 53, nouvellement créée, sera le porteur du projet de construction de l'unité de fabrication et de commercialisation de pellets dit "agro végétaux" réalisés à partir de déchets de bois issus de l'élagage du bocage et des espaces verts publics, pour lequel le Conseil général avait alloué, par délibération du 12 novembre 2012, une subvention de 30 000 € à la SARL Bocage Services Rossard de CHAILLAND ;
  - d'autre part, que la dimension économique du projet a été modifiée, l'investissement global étant de 150 000 € au lieu des 500 000 € initialement prévus ;
- ↳ a, en conséquence, transféré l'aide départementale au profit de la société GRANUL'ECO 53 et ajusté son montant à 15 000 €, soit 10 % de l'investissement.

- Chapitre 204 – nature 20422 – fonction 738 – ligne de crédit 9256 -

- Adopté à l'unanimité -

## **MISSION 6 ENSEIGNEMENT**

### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME COLLÈGES**

#### **11 - CESSION PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BOCAGE MAYENNAIS AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DU COLLÈGE LOUIS LAUNAY À LANDIVY**

La Commission permanente :

✚ a, dans le cadre de la procédure de transfert amiable de propriété des collèges, au sens de l'article 79 de la loi du 13 août 2004 relative à l'acte II de la décentralisation, approuvé les termes de l'acte administratif qui lui a été présenté, relatif à la cession à titre gratuit, par la Communauté de communes du Bocage mayennais au profit du Conseil général, de la parcelle cadastrée section G2 n° 798p d'une superficie de 99a 9ca sur laquelle est édifié le collège Louis Launay à LANDIVY ;

✚ a autorisé le Président du Conseil général à signer ledit acte administratif ainsi que tous les documents liés à ce transfert de propriété.

- Chapitre 011 – nature 6227 – fonction 221 – ligne de crédit 14130 -

- Adopté à l'unanimité -

#### **12 - ÉQUIPEMENT MATÉRIEL ET MOBILIER - PROGRAMMATION 2014**

La Commission permanente a affecté les crédits suivants aux collèges mentionnés ci-après, au titre de la programmation 2014 d'équipement matériel et mobilier des collèges publics :

Établissement	Nature de la demande	Subvention du Conseil général	
		Montant	%
Jean Rostand CHÂTEAU-GONTIER	Achat de mobilier (renouvellement de tables pour la salle d'arts plastiques et de tableaux blancs en remplacement des tableaux à craie)	4 345,00 €	100 %
L'Oriette COSSÉ-LE-VIVIEN	Achat de mobilier (installation de casiers dans le hall du collège)	5 677,50 €	75 %
De Misedon PORT-BRILLET	Achat de matériel (équipement de 8 ilots de travail avec des automates interface Robot TX)	2 400,00 €	100 %
	Achat de mobilier (renouvellement des tables, chaises et tableau blanc d'une salle de classe)	3 050,00 €	100 %

Établissement	Nature de la demande	Subvention du Conseil général	
		Montant	%
Les Garettes VILLAINES-LA-JUHEL	Achat de mobilier (renouvellement des tables et chaises de la salle d'éducation musicale)	1 447,50 €	75 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>16 920,00 €</b>	

- Chapitre 204 – nature 20431 – fonction 221 – ligne de crédit 6811 -

- Adopté à l'unanimité -

---

### 13 - CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT DIVERS DES COLLÈGES PUBLICS

---

La Commission permanente :

- ✚ a adopté le principe du financement de l'entretien des parcs instrumentaux des classes « orchestre » des collèges à hauteur de 50 % du montant du devis, dans la limite d'une subvention plafonnée à 500 € par parc et par an ;
- ✚ a, sur la base définie ci-dessus, affecté un crédit de 2 000 € au collège Francis Lallart de GORRON pour l'entretien des 4 parcs instrumentaux permettant l'enseignement de la musique aux élèves dans le cadre des classes « orchestre ».

- Chapitre 65 – nature 65511 – fonction 221 – ligne de crédit 6806 -

- Adopté à l'unanimité -

## **MISSION 7 ÉCONOMIE ET EMPLOI**

### **PROGRAMME 02 : PROGRAMME ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES**

---

### 14 - IMMOBILIER D'ENTREPRISE

---

La Commission permanente :

- ✚ a attribué les subventions suivantes dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise, en application de la délibération du Conseil général du 4 février 2011 :

Bénéficiaire	Opération	Subvention départementale
SCI IMMOSTEL	Construction d'un bâtiment situé ZA de Bellitourne - rue de la Monnairie - AZÉ <u>Occupant</u> : SAS TOLERIE SERVICE (conception, fabrication, commercialisation de tout produit, principalement métallique obtenu à partir de formage de la tôle à destination du bâtiment ou de l'industrie)	<b>120 000 €</b> <i>(au taux de 20 % d'une dépense éligible de 1 806 675 € HT plafonnée à 600 000 € HT)</i>
SARL Éric BORDELET	Reconstruction d'un château associée à la réalisation d'un chai, de bâtiments de stockage attenants et création d'une coursive - Château de Hauteville - CHARCHIGNÉ <u>Occupant</u> : SARL Éric BORDELET [fabrication de produits cidricoles (pommes et poires)]	<b>120 000 €</b> <i>(au taux de 20 % d'une dépense éligible de 1 842 568 € HT plafonnée à 600 000 € HT)</i>
Communauté de communes du Pays de Château-Gontier	Construction d'un bâtiment selon 7 cibles HQE - ZAE nord de Bazouges - CHÂTEAU-GONTIER <u>Occupant</u> : SAS ATM (fabrication et distribution d'aliments secs pour animaux de compagnie)	<b>120 000 €</b> <i>(au taux de 20 % d'une dépense éligible de 831 485 € HT plafonnée à 600 000 € HT)</i>
SAS ACIEO	Extension et rénovation d'un bâtiment situé ZI de Bellitourne – 7 rue de Bellitourne – AZÉ <u>Occupant</u> : SAS SERRU [fabrication et commercialisation de structures métalliques (charpentes sur le site d'AZÉ / serrurerie et menuiserie aluminium sur le site de CHÂTEAU-GONTIER)]	<b>120 000 €</b> <i>(au taux de 10 % d'une dépense éligible de 1 475 739 € HT plafonnée à 1 200 000 € HT)</i>

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer les conventions qui lui ont été présentées, à intervenir dans ce cadre entre le Département et :

- la SCI IMMOSTEL et la société TOLERIE SERVICE,
- la société Éric BORDELET,
- la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier et la société ATM,
- la société ACIEO et la société SERRU ;

☞ s'est prononcée favorablement sur la demande de la société TECHNI INDUSTRIE d'exonération du reversement de la partie de l'aide départementale, soit 60 000 €, obtenue en 2008 au titre des projets créateurs d'un nombre d'emplois significatif par la société de crédit-bail immobilier BATIROC Bretagne Pays de la Loire, pour financer l'extension d'un ensemble immobilier à BONCHAMP-LÈS-LAVAL occupé par la société TECHNI INDUSTRIE.

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 93 – ligne de crédit 851 -
- Chapitre 204 – nature 20422 – fonction 93 – ligne de crédit 853 -

- Adopté à l'unanimité -

## **MISSION 8 CULTURE ET PATRIMOINE**

### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME CULTURE**

#### **15 - ÉQUIPEMENT MOBILIER, MATÉRIEL ET INFORMATIQUE DES BIBLIOTHÈQUES APPARTENANT AU RÉSEAU DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE**

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes, au titre du dispositif d'aide à l'équipement informatique des bibliothèques appartenant au réseau de la bibliothèque départementale :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant HT de la dépense</b>	<b>Subvention départementale (au taux de 30 %)</b>
Communauté de communes du Pays de Château-Gontier	Équipement informatique et multimédia : gestion informatisée et mise en réseau de la future médiathèque	61 360,12 €	18 408 €

- Chapitre 204 – nature 204141 – fonction 313 – ligne de crédit 11694 -

- Adopté à l'unanimité -

#### **16 - FESTIVALS À CARACTÈRE DÉPARTEMENTAL, SOUTIEN À LA CRÉATION ET AIDES AUX PROJETS**

La Commission permanente :

↳ a attribué les subventions suivantes :

➤ **Au titre de la diffusion et de l'action artistique**

○ **Festivals à caractère départemental**

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant de la subvention départementale allouée</b>
Association du festival de l'humour Cossé-le-Vivien	29 <sup>e</sup> édition du festival <i>Les Embuscades</i> du 20 septembre au 11 octobre 2014	<b>19 800 €</b>
Association Un Village en fête Lassay-les-Châteaux	20 <sup>e</sup> édition du festival <i>Les Entrelacés</i> du 2 au 14 juillet 2014	<b>12 000 €</b>

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention départementale allouée
Association Au Foin de la rue Saint-Denis-de-Gastines	14 <sup>e</sup> édition du festival <i>Au Foin de la rue</i> les 4 et 5 juillet 2014	<b>30 500 €</b> <i>répartis comme suit :</i> 27 500 €
	Activités à l'année	3 000 €
ASDA Laval	17 <sup>e</sup> édition du festival <i>Les 3 Éléphants</i> du 23 au 25 mai 2014	<b>30 500 €</b>
Association Festival Ateliers Jazz de Meslay-Grez Meslay-du-Maine	17 <sup>e</sup> édition du festival <i>Ateliers Jazz</i> du 27 au 31 mai 2014	<b>13 000 €</b>
Association Réseau Chaïnon Laval	3 <sup>e</sup> édition du festival <i>Le Chaïnon manquant</i> du 17 au 21 septembre 2014	<b>5 000 €</b>

○ Soutien à la création artistique

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention départementale allouée
Théâtre Dû Mayenne	<i>Création III</i> en novembre 2014	<b>14 000 €</b>

○ Aides aux projets

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention départementale allouée
AMAC Cuillé	13 <sup>e</sup> édition du festival <i>Les Mouillotins Fanfare on</i> les 13 et 14 juin 2014	<b>2 250 €</b>
Amicale Laïque Cossé-le-Vivien	14 <sup>e</sup> édition du festival <i>A travers chants</i> du 21 au 29 mars 2014	<b>2 000 €</b>
Association Forte Piano Mayenne	7 <sup>e</sup> concours international <i>Piano à Mayenne</i> du 9 au 11 mai 2014 : 1 <sup>er</sup> prix du Conseil général	<b>2 500 €</b>
Association Muz'Azik Nantes	Opération <i>Peace &amp; Love 2014</i> pour les collèges et lycées de la Mayenne	<b>2 500 €</b>
Association Bouts de ficelles productions Daon	17 <sup>e</sup> édition du festival <i>Bouts de ficelles</i> du 6 au 8 juin 2014	<b>2 000 €</b>
Ensemble vocal Una Voce Laval	Concert spectacle <i>Noël de Laval à Naples</i> les 6 et 7 décembre 2014 à Laval	<b>1 000 €</b>
Ville de Château-Gontier	24 <sup>e</sup> édition du festival <i>La Chalibaude</i> les 28 et 29 juin 2014	<b>4 500 €</b>

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention départementale allouée
Association Tribu Familia Mayenne	8 <sup>e</sup> édition du festival <i>Les Arts'Borescences</i> du 27 au 29 juin 2014	1 000 €
	Aide exceptionnelle au projet d'action culturelle <i>atelier mapping et MAO</i> dans le cadre des Portes du temps et de Raconte moi en grand - été 2014	2 500 €

✓ au titre du dispositif d'aide à la diffusion en milieu rural

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention départementale allouée
Commune de Bonchamp-Lès-Laval	Accueil du spectacle <i>Contes de Palestine</i> du Théâtre du Tiroir le 24 janvier 2014 au centre culturel Les Angenaises de Bonchamp-Lès-Laval	731 € (au taux de 50 % du déficit plafonné à 50 % du coût artistique)

➤ Au titre de l'intercommunalité culturelle

○ Aides aux projets intercommunaux

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention départementale allouée
Centre culturel Le Kiosque Mayenne	Saison art contemporain 2014 de la Chapelle des Calvairiennes	14 500 € dont 1 000 € d'aide exceptionnelle pour une publication sur 15 ans de création et d'action culturelle
	Événement <i>53 Tours</i> du 3 au 5 octobre 2014	5 000 €

➤ Au titre de l'action cinéma

○ Aides aux projets cinéma

Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention départementale allouée
Atmosphères production Mayenne	Résidence de création cinématographique <i>Madame Oreille au fil de la Mayenne</i> - été 2014	5 000 €

☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer les conventions de partenariat qui lui ont été présentées, à intervenir avec les associations Au Foin de la rue, ASDA, festival Ateliers Jazz de Meslay-Grez et Théâtre Dû.

- Chapitre 65 – nature 6574 – fonction 311 – lignes de crédit 15123, 15126, 6886, et 4367 –
- Chapitre 65 – nature 6568 – fonction 311 – ligne de crédit 15125 –
- Chapitre 65 – nature 65734 – fonction 311 – ligne de crédit 15127 –

- Adopté à l'unanimité -

## 17 - CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC MAYENNE CULTURE

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer avec Mayenne Culture la convention triennale d'objectifs et de moyens qui lui a été présentée, effective pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016. Cette convention vise, pour les trois exercices budgétaires 2014-2015-2016, à définir le contenu et les modalités de mise en œuvre du partenariat entre les parties, et à préciser les moyens et ressources mis à disposition de l'association, Mayenne Culture s'engageant, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre un projet d'activités répondant aux objectifs fixés par le Conseil général, lequel contribue financièrement à son fonctionnement dans ce cadre.

- Adopté à l'unanimité -

## PROGRAMME 02 : PROGRAMME PATRIMOINE

### 18 - AIDE AUX PROJETS ET AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre des dispositifs départementaux d'aide mentionnés ci-après :

#### 1. Aide aux projets

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Subvention allouée
Association du musée vivant de l'école publique	Mise en ligne du fonds documentaire du Musée vivant de l'école publique	1 000 €
M. Pierre-Yves LAFFONT	Fouilles archéologiques au Camp de Beugy à SAINTE-SUZANNE - campagne 2014	2 500 €

#### 2. Aide à la restauration du patrimoine historique

##### Églises en milieu rural

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Montant HT des travaux	Subvention allouée (au taux de 25 %)
Commune de LA ROUAUDIÈRE	1 <sup>re</sup> phase de restauration de l'église : sacristie et pignon est	31 285 €	7 821 €
Commune de SAINT-LOUP-DU-DORAT	1 <sup>re</sup> phase de restauration de l'église : couverture et charpente	24 230 €	6 057 €

- Chapitre 65 – nature 6574 – fonction 312 – lignes de crédit 6815 et 15151 -  
- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 312 – ligne de crédit 1332 -

- Adopté à l'unanimité -

## **MISSION 9**

### **SPORT, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ**

#### **PROGRAMME 01 : PROGRAMME SPORT ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE**

#### **19 - PROGRAMME SPORT ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

La Commission permanente

↳ a statué comme indiqué ci-après sur les demandes de subvention présentées au titre des dispositifs suivants relevant du programme sport et activités de pleine nature :

##### **Action 2 – appui aux pratiques sportives**

*- Aide à l'acquisition de matériels nautiques :*

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Opération</b>	<b>Dépense subventionnable TTC</b>	<b>Montant de la subvention départementale allouée (au taux de 30 %)</b>
Club jeunesse sports plein air – Centre de Canoë kayak Jean Thuillier à MAYENNE (JSPA)	Acquisition de 2 kayaks pontés de dernières générations (FLY et CHOPPER)	3 421 €	<b>1 026 €</b>
Club nautique d'aviron de LAVAL	Acquisition d'un bateau skiff Ramtonic et de deux paires d'aviron	3 474 €	<b>1 042 €</b>

##### **Action 3 – aides au sport fédéral ou de haut niveau**

*- Fonds d'aide aux manifestations sportives :*

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Comité départemental handisport	Organisation d'un challenge national jeunes de sarbacane les 15 et 16 novembre 2014 à BONCHAMP-LÈS-LAVAL	<b>3 500 €</b>

*- Fonds d'aide aux événements sportifs majeurs :*

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Comité départemental de montagne et d'escalade	Organisation de la coupe du Monde d'escalade de bloc les 26, 27 et 28 juin 2014 à la salle polyvalente de LAVAL	<b>20 000 €</b>

↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer la convention de partenariat pluriannuelle 2014-2015 qui lui a été présentée à intervenir avec le Comité départemental de montagne et d'escalade.

- Chapitre 204 – nature 20421 – fonction 32 – ligne de crédit 1038 –  
- Chapitre 65 – nature 6574 – fonction 32 – lignes de crédit 8138 et 8143 –

*- Adopté à l'unanimité -*

## **MISSION 10**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

#### **PROGRAMME 03 : PROGRAMME GESTION MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE**

##### **20 - MARCHÉS DE NETTOYAGE DES LOCAUX : AVENANTS 3 ET 4**

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer les avenants aux marchés de nettoyage des bâtiments départementaux qui lui ont été présentés, les ajustements étant liés pour l'essentiel à des travaux ou acquisition de nouveaux locaux :

- avenant n° 3 relatif au marché n° 20100127, attribué à la société ONET SERVICES SAS (21 avenue de Fougères - 53000 LAVAL) pour un montant initial de 66 705,89 HT ; cet avenant porte le montant du marché à 74 994,96 € HT ;
- avenant n° 4 relatif au marché n° 20100128, attribué à la société DECA France (rue Marie Harel - BP 129 - 61009 ALENCON CEDEX) pour un montant initial de 181 404,71 € HT ; cet avenant porte le montant du marché à 200 376,49 € HT ;
- avenant n° 3 relatif au marché n° 20100129, attribué à la société ONET SERVICES SAS (21 avenue de Fougères - 53000 LAVAL) pour un montant initial de 57 487,56 € HT ; cet avenant porte le montant du marché à 61 294,60 € HT.

*- Chapitre 011 – nature 6283 – fonction 0202 – ligne de crédit 6861 -*

*- Adopté à l'unanimité -*

#### **PROGRAMME 04 : PROGRAMME GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

##### **21 - CONVENTION D'ADHÉSION AU SOCLE COMMUN DE COMPÉTENCES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MAYENNE**

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer la convention relative à l'adhésion du Département, au titre des collectivités et établissements publics non affiliés, au socle commun de compétences du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne (CDG 53). Cette convention a pour objet, d'une part, de définir les champs d'exercice des missions assurées par le CDG 53 pour le compte du Département, d'autre part, de préciser les conditions administratives et financières de son intervention.

*- Adopté à l'unanimité -*

## **MISSION 11**

### **CONTRÔLE INTERNE ET COORDINATION**

#### **PROGRAMME 04 : PROGRAMME COMMUNICATION**

#### **22 - ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DU MÉRITE AGRICOLE DE LA MAYENNE - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

La Commission permanente a attribué une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'Association des membres de l'Ordre national du mérite agricole (AMOMA) pour l'organisation de son congrès national annuel qui se déroulera du 13 au 15 juin 2014 à Changé.

- Chapitre 65 – nature 6574 – fonction 023 – ligne de crédit 7021 -

- Adopté à l'unanimité -

*Le Président,*



*Jean ARTHUIS*

Publication du présent relevé par affichage à l'Hôtel du Département le : **17 mars 2014**  
et insertion au recueil des actes administratifs du Département de **mars 2014 - n° 274**

Prochaine réunion de la Commission permanente :  
lundi 7 avril 2014 (10 h 30) – **Hôtel du Département**